

I N Q U I S I Ç Ã O E M Á F R I C A

Le rôle de l'Inquisition en Guinée

vicissitudes des présences juives sur la Petite Côte (XV^e-XVII^e siècles)

*L'Afrique fut
incontestablement une
terre de mélanges,
sans pour autant que le
métissage ne se soit imposé
partout et à tous.
En Afrique, le métissage
(le produit de l'union
entre les Blancs
et les Africaines)
fut longtemps présenté
sous un jour bienveillant,
comme une propension
des Portugais ou
des Espagnols au mélange
avec les autres peuples,
si bien qu'on en oublierait
presque qu'il se fit le plus
souvent sous la contrainte.
Le cas spécifique
de la fixation des juifs
en Afrique constitue
une autre façon d'aborder
cette question complexe.*

**António de Almeida
Mendes**

Doctorant do Centre d'Etudes
Portugaises de l'EHESS
Bolseiro da FCT

*L'Inquisition, les juifs
et la Guinée: une histoire plurielle*

Questionner la place et le rôle de l'Inquisition en Guinée! Entreprise excitante mais au combien hasardeuse, car si pour l'Inquisition dans la Péninsule ibérique et les territoires des ex-empires espagnol et portugais les travaux de référence sont aujourd'hui nombreux, pour la partie africaine nous ne disposons que de succinctes allusions distillées dans des ouvrages aux thématiques plus larges¹. Il suffit à ce titre de consulter une bibliographie spécialisée sur l'histoire de l'Afrique de l'Ouest à l'époque moderne² pour constater que ce sont les problématiques à portée économique et sociale (l'esclavage, la traite, l'évolution des premiers contacts et la nature des échanges commerciaux entre Européens et Africains, etc.) qui ont retenu l'attention des chercheurs, relayant les questions de nature religieuse à un rôle accessoire. Le terrain n'est cependant pas entièrement en

¹ En ce qui concerne le cas spécifique du Portugal cf. Francisco Bethencourt, *L'Inquisition à l'époque moderne - Espagne, Portugal, Italie: XV^e-XIX^e siècle*, Fayard, Paris, 1995 et Michèle Janin-Thévos Tailland, *Inquisition et société au Portugal. Le cas du tribunal d'Evora 1660-1821*, Centre Culturel Calouste Gulbenkian, Paris, 2001. Pour la chronologie des missions en Guinée cf. Henrique Pinto Rema, "A primeira evangelização da Guiné", in *Boletim Cultural da Guiné Portuguesa*, 22, 1966, pp. 305-351 et du même auteur *História das missões católicas da Guiné*, Braga, 1982.

² Cf. notamment *l'Histoire Générale de l'Afrique*, vols. IV et V (ss. dir. D. T. Niane et B. A. Ogot respectivement), Unesco/ NEA, 1986.

friche et quelques études récentes permettent d'étayer notre réflexion, à commencer par les trois incontournables volumes de l'Histoire Générale du Cap-Vert, résultat des recherches menées ces dernières décennies par les chercheurs du Centre de Estudos de História e Cartografia Antiga (CEHCA) à Lisbonne, ou les ouvrages récents de Nuno da Silva Gonçalves et de Peter Mark³. A la décharge des chercheurs, il est à noter qu'en Guinée – portion territoriale qui englobait l'étroite bande littorale comprise entre le sud du Sénégal et la Sierra Leone, également répertoriée dans les textes contemporains sous l'appellation générique de Guinée du Cap-Vert – aucun Tribunal du Saint-Office ne fut «matériellement» instauré.

Il ne faudrait pas hâtivement en déduire que le «Pays des Noirs» fut toutefois sur le plan spirituel une terre délaissée par la Couronne et les représentants du Saint-Office. En fait, dès les premiers voyages d'exploration, les entreprises commerciale et spirituelle se confondirent et se sustentèrent dans un même mouvement continu et complémentaire. Il s'agissait de commercer et catéchiser, ou à mieux dire, de catéchiser pour mieux commercer ensuite. Cette question de la genèse du processus d'expansion soulève aujourd'hui encore de vives discussions entre les historiens, selon qu'on l'inscrive dans une lignée «économiste» ou, au contraire, que l'on insiste sur le messianisme et le prosélytisme des premières expéditions. Les recherches les plus en pointe insistent sur l'interaction des motivations premières et leur complémentarité: l'appât du gain, la soif de l'or du Soudan et des épices n'apparaissent plus comme étant incompatibles avec l'esprit de Croisade, la poursuite du mouvement de Reconquête par-delà de la Méditerranée et la recherche du Royaume chrétien du mythique Prêtre Jean. En définitive, comme l'a écrit Sanjay Subrahmanyam, «les Grandes Découvertes, longtemps considérées comme le signe de la naissance de la modernité et le début d'une sensibilité véritablement universelle, semblent de nouveau aux yeux des historiens résulter [...] d'une vision du monde lamentablement 'moyenâgeuse'»⁴.

De fait, si l'aventure africaine a pu préfigurer le passage à l'ère moderne, elle s'appuyait tout autant sinon plus sur des fondements (idéologiques) «archaïques». Par leurs voyages d'exploration, les navigateurs portugais contribuèrent à élargir les limites du monde connu et à mettre en contact peuples et continents. Pourtant, ils n'en demeureraient pas moins des hommes imprégnés par l'esprit du temps, transposant et érigeant au-delà des océans les clivages et discriminations internes aux sociétés médiévales ibériques.

L'introduction de l'Inquisition en Castille en 1478, l'ordre d'expulsion de 1492⁵, les persécutions qui s'ensuivirent et l'instauration de l'Inquisition au Portugal en 1536 déclenchèrent un exode massif des juifs de la Péninsule en direction du bassin méditerranéen et, dans une proportion moindre, du continent africain. Cette histoire de la diaspora séfarade en Afrique subsaharienne à l'époque moderne, telle qu'elle est es-

³ Maria Emília Madeira Santos et Luís de Albuquerque (ss. dir. de), *História Geral de Cabo Verde*, vol. I, II et III, IICT/INIC, Lisbonne-Praia, 2001-2002; Nuno da Silva Gonçalves, *Os Jesuítas e a missão de Cabo Verde (1604-1642)*, Brotéria, Lisbonne, 1996; Peter Mark, *"Portuguese" style and Luso-african identity - Pre-colonial Senegambia Sixteenth-Nineteenth Centuries*, Indiana University Press, 2002.

⁴ On renverra aux études de Vitorino Magalhães Godinho, *Os Descobrimentos e a Economia Mundial*, Lisbonne, éd. Presença, Lisbonne, 1982. Pour une discussion récente cf. Sanjay Subrahmanyam, "Du Tage au Gange au XVI^e siècle: une conjoncture millénariste à l'échelle eurasiatique" et la réponse de Francisco Bethencourt "Le millénarisme: idéologie de l'impérialisme eurasiatique?" respectivement in *Annales HSS*, janvier-février 2001, n° 1, pp. 51-84 et *Annales HSS*, janvier-février 2002, n° 1, pp. 189-194.

⁵ Bernard Vincent, 1492 «L'année admirable», Aubier, Paris, 1991.

quissée par les récits de voyages contemporains et la correspondance des missionnaires et des visiteurs jésuites, est une histoire qui s'écrit au pluriel. A savoir que nous ne sommes pas confrontés à un groupe humain homogène mais à des présences multiples, qui sont le résultat d'un double mouvement migratoire autonome: une première vague composée d'individus isolés qui, pour échapper aux persécutions, furent contraints à l'exil (quand ils ne furent pas exilés directement par la Couronne, à l'image des *degredados* qu'on envoya peupler les îles de l'Atlantique) et une seconde émigration plus tardive issue de la communauté juive fixée aux Pays-Bas; un groupe qui pour sa part se structurait et s'organisait autour de réseaux familiaux et marchands.

Ces deux mouvements humains, distincts dans leurs motivations et leur composition sociale, contribuèrent à une occupation originale de la Petite-Côte dans le cadre de l'Empire colonial ibérique. Mais ils témoignent également d'une évolution des échanges commerciaux et des rapports de domination entre les Européens et les populations indigènes au cours des XV^e-XVII^e siècles. Pendant cet intervalle, nous sommes ainsi passés d'une traite monopolisée par les Portugais, et d'un esclavage destiné aux nations de la péninsule ibérique, à un trafic intercontinental, «global», dominé par les Espagnols, les Anglais et les Hollandais. Dans les deux cas les juifs fixés sur la Côte occupèrent une place centrale, celle d'intermédiaires commerciaux entre les Africains et les Européens. Mais alors que les premiers, avec l'éloignement géographique et le passage des années, se mêlèrent, se métisèrent avec les populations africaines, les seconds réussirent à préserver une identité forte, centrée sur la pratique du judaïsme. Plus encore, chez ces derniers, le passage en Guinée fonctionna souvent comme le moyen d'effectuer un retour au judaïsme.

Au-delà de la mise au grand jour de l'existence d'une communauté séfarade active du point de vue économique et organisée sur le plan culturel au XVII^e siècle, les témoignages des visiteurs jésuites fournissent des éléments de réflexion sur les questions controversées du métissage et plus globalement de l'interaction entre Blancs et Noirs. Si dans la majorité des cas le métissage fut vécu par les sociétés «primitives» comme une «obligation d'occidentalisation»⁶, *a contrario* sur quel niveau placer les résistances à l'«africanisation» des membres de la communauté séfarade? Par conséquent, plus qu'à une histoire institutionnelle de l'Inquisition, qui elle n'est plus à faire, c'est à une histoire des judaïsants en Guinée que nous convions le lecteur; une histoire intimement liée à l'ensemble du processus d'expansion ibérique (religieux, politique, économique) dans l'Atlantique ouest-africain.

Christianiser, commercer et occuper (XV^e-XVII^e siècle)

Une fois outrepassée la curiosité «ethnographique» pour des formes d'organisation sociale et politique inconnues en Europe comme pour un Autre différent⁷, car de couleur noire, les Portugais instaurèrent un système commercial fondé sur le troc (système inauguré précédemment par les marchands arabes) et entreprirent l'évangélisation des Noirs. L'élargissement des frontières du monde connu et de la Chrétienté

⁶ Expression empruntée à Serge Gruzinski, «Créations métisses dans les espaces ibériques (XVI^e-XVII^e siècles)», conférence proférée lors du colloque international *L'expérience métisse*, Auditorium du Louvre (Paris), 2-3 avril 2004. Du même auteur, cf. *La pensée métisse*, Fayard, Paris, 1999.

⁷ Sur la vision de l'Autre lors des premiers contacts entre Portugais et Africains cf. Luís de Albuquerque, António Luís Ferronha, José da Silva Horta et Rui Loureiro, *Confrontos do Olhar. O encontro dos povos na época das Navegações portuguesas*, Caminho, Lisbonne, 1991.

légitimait, vis-à-vis de la Papauté et des autres puissances maritimes européennes, la poursuite de la «glorieuse» épopée des Découvertes quel qu'en soit le coût humain à payer par les Africains. Arrivés en conquérants tout-puissants sur les littoraux ouest-africains autour des années 1440-1446, les Portugais multiplièrent d'abord les opérations de razzias et de pillages. Dans une seconde phase, à partir des années 1460, confrontés à une résistance physique des noirs, la Couronne portugaise opta pour une stratégie plus pacifique qui reposait sur une collaboration active avec les chefs et les souverains africains des royaumes côtiers. Ces derniers entrevoyaient dans l'essor des échanges avec les Portugais le moyen d'asseoir leur position au sein de leur propre Royaume tout comme l'opportunité d'étendre leur domination dans la région sénégalienne; région alors fractionnée en une multitude d'entités, dont l'une des plus importantes était sans conteste le Grand Jolof⁸.

Ainsi, quelques chefs africains devinrent les principaux pourvoyeurs des Européens en esclaves et formèrent, de forme indirecte, l'un des maillons du système d'échanges pensé et articulé par les négociants portugais⁹. Les bases de la traite d'ère moderne étaient dès lors posées. Les Africains pouvaient-ils s'opposer à la mise en place de la traite européenne dirigée d'abord vers les îles de l'Atlantique et l'Europe méditerranéenne puis vers l'Amérique dans une seconde phase? La résistance était sans doute possible et elle exista sous des formes très diverses, même si les allusions ne surgissent qu'implicitement au détour des textes européens, comme lorsque les Portugais se plaignaient de devoir patienter plusieurs mois dans la dizaine de centres de traite de la Côte¹⁰ pour obtenir une cargaison complète d'esclaves ou de devoir verser aux Africains des taxes élevées sur les marchandises et sur les navires. Autant de freins imposés aux exigences européennes sans cesse croissantes en marchandise humaine. En définitive, les souverains africains préférèrent coopérer avec les commerçants portugais et exercer par ce biais un semblant de contrôle afin de minimiser les méfaits et les abus du trafic mais aussi de pouvoir en tirer, à titre personnel, les bénéfices les plus conséquents.

Plus d'un siècle et demi après la fin de l'esclavage et avec la perception globale que nous en avons *a posteriori*, les modalités de l'échange entre l'Europe et l'Afrique nous apparaissent comme totalement déséquilibrées et ne font que rehausser l'inhumanité et la barbarie de la traite pratiquée par les Européens. D'un point de vue humain, la traite, ce «lourd passif historique», est un crime contre l'Humanité¹¹. Néanmoins, l'historien doit se garder d'une vision par trop réductrice et simplificatrice propagée par une historiographie nationaliste et militante qui, en prenant le contre-pied de toute une littérature lusotropicaliste et européocentriste en vigueur dans les années 1950-1980, a engendré un discours radical qui repose sur une vision dichotomique tout aussi biaisée. Certes, sans l'arrivée des Portugais et des Européens l'ignoble trafic négrier n'aurait jamais pris l'importance qu'il connut aux XVII^e-XIX^e siècles. Mais il est tout aussi réducteur et anachronique de ne faire reposer l'essor de la traite et sa pérenni-

⁸ Cf. Jean Boulègue, *Le Grand Jolof (XIII^e-XVI^e siècle)*, éd. Façades, Karthala, Paris, 1987.

⁹ Sur la participation des Africains à la traite cf. les travaux de John Thornton, *Africa and Africans in the Making of the Atlantic World, 1400-1800*, Cambridge, 1992 et ceux de J. Ballong-Mewuda, notamment «Africains et Portugais: tous des négriers' aux XV^e et XVI^e siècles dans le Golfe de Guinée» in Cahiers des Anneaux de la Mémoire, n.° 3, Nantes, 2001.

¹⁰ Chiffre avancé par Francisco de Andrade dans sa *Relação das Ilhas de Cabo Verde e da Guiné* (1582) publ. in António Brásio, *Monumenta Missionaria Africana*, 2e série, vol. III, Lisbonne, 1964, p. 79

¹¹ Sur les débats récents cf. la synthèse de Jacques Fredj «L'esclavage des nègres est-il un crime contre l'Humanité?» in Cahiers des Anneaux de la Mémoire, n.° 3, Nantes, 2001, pp. 383-399.

sation que sur une supériorité navale, technique ou militaire des Européens, voire d'invoquer la crédulité des Africains qui en échange de quelques pacotilles et autres verroteries auraient aveuglement livré des hommes, des femmes et des enfants.

Sortir de tels schémas manichéens (Blancs-négriers/Noirs-victimes), qui longtemps ont prévalu et continuent à être largement diffusés auprès d'un large public, n'est qu'une première étape. Il nous faut également revenir sur l'idée selon laquelle les Portugais auraient découvert un continent sous-développé et archaïque, encore qu'il s'agisse là de deux affirmations purement subjectives tant il est difficile de mesurer le degré de sous-développement d'une société. De fait, aux XVI^e-XVII^e siècles, pas plus qu'on ne peut opposer les Blancs civilisés aux Noirs barbares, et par corrélation une Europe moderne et développée à une Afrique archaïque, on ne peut parler de colonisation ou d'impérialisme, avec l'acception que prendront ces deux termes aux XIX^e-XX^e siècles. Dans la première phase d'exploration, il n'y avait ni stratégie coloniale ni volonté de constituer un Empire et encore moins de lutte civilisationnelle. Comme le souligne John K. Thornton, dans un article récent sur les premières relations entre le Congo et le Portugal, on n'a pas assisté au XVI^e siècle à une relation de «subversion et de domination» du Congo par les Portugais: «les sociétés portugaise et congolaise étaient beaucoup plus semblables que ne le croient beaucoup de chercheurs en histoire congolaise, au moins assez semblables pour nous permettre d'abandonner l'idée de domination économique (traduite en domination politique) du Congo par le Portugal au XVI^e siècle»¹².

Le roi Jean II, et après lui son successeur D. Manuel, roi du Portugal, des Algarves et «Seigneur» de Guinée, entretenait une correspondance écrite avec son «Frère» chrétien le roi du Congo et recevait à sa Cour princes et ambassadeurs des souverains africains avec les honneurs dus à leur rang. Ainsi, le prince wolof Benoim, qui régnait sur un vaste ensemble à l'embouchure du fleuve Sénégal, arriva à la Cour en 1488 après avoir été chassé de son Royaume¹³. Les Portugais s'empressèrent de le baptiser avec vingt-quatre de ses compagnons. Sur le chemin du retour entre Lisbonne et le littoral africain, accusé de comploter contre les Portugais, il fut sur-le-champ mis à mort. En fin de compte, s'il eut indéniablement une phase d'ouverture, elle n'annihilait nullement la méfiance envers le Noir, «cette âme perdue, sans religion, qu'il fallait ramener dans le droit chemin». Sur ce point, la stratégie de création «d'abcès de christianisation»¹⁴ sur le littoral africain rencontra de rapides succès avec le baptême éclair et en grande pompe du roi du Congo et l'envoi des premiers missionnaires au Bénin à la demande de l'Oba. A première vue seulement, car la christianisation s'avéra un vernis superficiel. En dépit des efforts répétés des missionnaires, la «Révolution chrétienne» pour reprendre l'expression de l'historien W. Randles, un moment entrevue, n'eut pas lieu¹⁵. Laissons de côté le cas bien connu du Royaume du Congo pour nous arrêter sur l'ensemble sénégalais, moins connu et cadre de notre étude d'aujourd'hui.

Les Portugais, arrivés dans la région dans les années 1440, débutèrent en 1446 le peuplement de l'île de Santiago, la plus importante des dix îles de l'archipel du Cap-

¹² John K. Thornton, "Les débuts des relations luso-congolaises: une nouvelle interprétation", in Cahiers des Anneaux de la Mémoire, n° 3, Nantes, 2001, pp. 39-63.

¹³ Rui de Pina, *Crónica del-Rei D. João II*, cap. XXXVII, Livraria Atlântida, Coimbra, 1950.

¹⁴ Luís Filipe F. R. Thomaz, "O projecto imperial joanino" (Tentativa de interpretação global da política ultramarina de D. João II), in *De Ceuta a Timor*, éd. Difel, Lisbonne, 1998, p. 163.

¹⁵ W.G.L. Randles, *L'ancien Royaume du Congo des origines à la fin du XIXe siècle*, Paris-La Haye, 1968; pour le Bénin, cf. Ryder, Alan, *Benin and the Europeans 1485-1897*, Humanities Press Inc., New-York, 1969.

-Vert. En 1466, les premiers missionnaires franciscains débarquaient à Santiago¹⁶ et en 1533 le diocèse de Ribeira Grande était fondé. Sur la terre ferme de Guinée, aire qui d'un point de vue administratif et religieux dépendait de l'archipel capverdien voisin, la division de la côte en une multitude de «petits» Royaumes, la diffusion de l'Islam et l'absence d'une politique de «colonisation effective» de la part des Portugais rendirent vain et hypothétique tout effort d'évangélisation. L'édification de la première église en terre ferme de Guinée ne survint finalement que sous le règne de Philippe II et est à rattacher à l'établissement d'une «première colonie» de peuplement à Cacheu autour des années 1590. Par la suite, l'élévation au rang de *vila* en 1605 conféra dès lors à Cacheu le statut officiel de capitale politico-administrative du littoral guinéen¹⁷; une aire géographique où les Portugais n'avaient jusqu'alors pu établir que des centres de *resgate* ou *surgidouros* (petits ports d'escales côtiers) contrôlés par les *alcaldes*, des agents commerciaux africains à la solde des souverains locaux.

L'entrepôt de Cacheu avait été édifié à l'écart du village des noirs par un dénommé Manuel Lopes Cardoso, non sans que son édification n'ait suscité de vives résistances de la part des populations africaines. Les Portugais avaient ainsi dû faire face à l'attaque des Buramos, l'ethnie qui peuplait la région. Les combats durèrent trois jours et se soldèrent par la victoire finale des Portugais¹⁸. Voici le récit emprunt de lyrisme que nous en fait le jésuite Manuel Álvares dans sa Description datée de 1616:

«1500 soldats, je veux dire 1500 gentils, accompagnaient le général Sampedão, le même qui aujourd'hui détient le pouvoir. La guerre s'enracina dans le cœur des Barbares, attisée par l'intérêt du roi qui prétendait, comme on vint à l'apprendre par l'ambassade qu'il envoya aux Portugais, que les échanges retournassent au *sertão* comme par le passé. Mais un cœur blessé par des outrages répétés ne se soumet pas à l'obéissance. Les nôtres [les Portugais] se remémorant les offenses du passé affrontèrent l'ennemi avec 50 hommes blancs et 200 serviteurs. Ils luttèrent si courageusement durant six heures qu'ils finirent par mettre en déroute ces Barbares: parmi eux, une partie pris la fuite, ceux qui restèrent furent gravement blessés et 20 trouvèrent la mort sur les champs. Il n'y eut parmi les nôtres qu'un mort et quatre blessés contre quatre-vingt de leur côté. [...] On ne pouvait espérer de succès plus heureux de l'armée des chrétiens. La Mère de Dieu, la Fleur du Champ et leur sainte Patronne, avait conduit les nôtres à la Victoire. Sa main avait favorisé les siens, et c'est à sa gloire que fut édifié un Temple de l'invocation de Notre Dame de la Victoire»¹⁹.

Les affrontements qui entourèrent la naissance mouvementée de Cacheu, encore qu'il faille faire abstraction du discours apologétique propre à la rhétorique jésuitique, montrent au combien les relations de pouvoir étaient beaucoup moins établies et déséquilibrées qu'on ne l'admet habituellement. Dans une perspective plus générale,

¹⁶ Nuno da Silva Gonçalves, *op. cit.*, 1996, p. 58.

¹⁷ Maria Luisa Esteves, *Gonçalo de Gamboa de Aiala, capitão-mor de Cacheu, e o comércio negreiro espanhol (1640-1650)*, CEHCA/IICT, Lisbonne, 1988.

¹⁸ André Álvares de Almada, *Tratado breve dos Rios de Guiné do Cabo Verde (1594)*, Lisbonne, 1945.

¹⁹ Padre Manuel Álvares, *Etiópia Menor e descrição da Província de Serra Leoa (1616)*, manuscrit de la Biblioteca da Sociedade de Geografia de Lisbonne, cote Res. 3, E-7, fls. 17r-17v [traduction personnelle d'après l'original].

c'est tout le concept de Révolution atlantique qui doit être nuancé. L'arrivée des Portugais avait certes réorienté en partie le flux des échanges vers les littoraux, mais le cœur même des transactions continuait à être le *sertão*, l'initiative émanait de l'intérieur du Pays, de la Cour des rois africains. Sur le terrain, en échange du droit de commercer, de circuler librement et surtout de vivre, les Blancs devaient accepter une série de règles: payer les taxes exigées et reverser une partie des bénéfices de leur activité.

Durant tout le XVI^e siècle, la présence portugaise fut marquée par son aspect précaire, itinérant et mouvant; une présence personnifiée par la figure de l'aventurier désigné dans les textes contemporains sous le nom de *lançado* ou *tangomao*²⁰. *Lançado* car il s'agissait d'hommes qui «se lançaient» au milieu des noirs, *tangomao* car ils servaient de truchements, d'intermédiaires entre les Africains et les Portugais. Parmi ces hommes, on retrouvait une majorité de juifs et de nouveaux-chrétiens. La persistance au cours des siècles d'une minorité juive et, plus encore, l'essor à partir de la fin du XVI^e siècle d'une enclave séfarade en territoire impérial sont à l'origine de l'envoi des premiers jésuites en terres de Guinée au début du XVII^e siècle. La montée de Philippe II sur le trône du Portugal constituant sans nul doute un élément déclenchant. Nul doute, comme l'écrit Bernard Vincent, qu'avec l'incorporation du Portugal et de son Empire en 1580, chez les Philippe «il y avait bien le grand dessein d'une monarchie hispanique qui imposerait le catholicisme partout où elle régnerait»²¹. Dès lors, les juifs, en tant que véritables ennemis de la foi, «suppôts de l'enfer»²² devaient être extirpés d'Afrique par tous les moyens.

L'action des Jésuites en Guinée s'avéra réduite dans le temps: un demi-siècle (fin XVI^e-milieu XVII^e siècle) sépare *grosso modo* l'arrivée du père Baltasar Barreira et l'abandon de la «mission du Cap-Vert», pour reprendre l'expression de Nuno da Silva Gonçalves. Limitée dans l'espace, elle ne concerna également que quelques localités côtières. Surtout, les efforts des missionnaires furent peu probants sur le plan *stricto sensu* répressif: les condamnations pour pratique du judaïsme ne furent guère suivies de jugements voire d'arrestations. En effet, l'activité inquisitoriale étant rattachée au Tribunal de Lisbonne, l'installation en Guinée permettait aux nouveaux-chrétiens d'échapper aux tentacules du Saint-Office. Les condamnations, quant elles eurent lieu, n'intervinrent qu'après le retour de ces derniers au Portugal et touchèrent une petite poignée d'hommes²³. Avec le recul, l'échec de l'activité jésuitique en Guinée découle de la conjugaison de la faiblesse de l'appareil répressif et de l'inexistence d'une administration royale, corollaires du pouvoir limité dont jouissait la Couronne hors des ports d'escale côtiers.

En définitive, en terres africaines nous nous trouvons bien loin du modèle de

²⁰ On possède désormais depuis les travaux précurseurs de Avelino Teixeira da Mota d'une série d'études sur les *lançados*. Cf. en particulier Jean Boulègue, *Les luso-africains de Sénégalie*, Lisbonne, 1987; Maria Emília Madeira Santos, "Os primeiros 'lançados' na Costa da Guiné : aventureiros e comerciantes" in *Portugal no Mundo*, Lisbonne, vol. II, 1989, pp. 125-136 ; Maria João Soares, «Para uma compreensão dos Lançados nos Rios de Guiné - século XVI-meados do século XVII», *Studia* n° 56/57, Lisbonne, 2000, pp. 147-222 et António de Almeida Mendes, "Aspects de l'expansion portugaise en Afrique occidentale aux XVe-XVIIe siècles: organisation des échanges et action des Lançados et tangomaos entre cap Vert et Serra Leoa", Mémoire de DEA soutenu à l'EHESS en 2000.

²¹ Bartolomé Bennassar et Bernard Vincent, *Le temps de l'Espagne*, Pluriel, Paris, 1999, p. 44.

²² Manuel Álvares, *Etiópia Menor...*, op. cit..

²³ Il existe cependant à Lisbonne un certain nombre de procès de l'Inquisition de Lisbonne concernant des nouveaux-chrétiens en Guinée. Cf. le procès n° 801 de Antonio Fernandes et le procès n° 233 et 233A de mestre Diogo (1563).

colonisation américain et de l'imagerie classique et du cortège de persécutions qui accompagnèrent l'instauration de tribunaux inquisitoriaux en Espagne, au Portugal mais aussi dans l'outre-mer ibérique, à Lima, Vera Cruz, Carthagène des Indes ou Goa. Pourtant les témoignages résultant de cette activité missionnaire jésuitique en Guinée, l'abondante correspondance qui nous est parvenue ont le grand mérite de mettre à la lumière l'existence au début du XVII^e siècle d'une communauté de judaïsants, influente et organisée tant d'un point de vue culturel qu'économique. L'activité de ces hommes entraînait directement en concurrence avec le système commercial mis en place par les Portugais et basé sur l'exclusivité, à commencer par l'activité de la traite négrière.

Les présences juives en Guinée
et l'activité inquisitoriale (XV^e-XVII^e siècles)

Le départ orchestré par la Couronne portugaise de juifs et de nouveaux-chrétiens (dans les faits il s'agit bien d'une déportation organisée) vers l'outre-mer africain date de la première phase d'expansion entre le deuxième tiers du XV^e siècle et les premières années du XVI^e siècle. Ce processus est à rattacher à l'instauration des premières colonies de peuplement iléennes dans l'«Atlantique noir»: les îles du Cap-Vert et de São Tomé. L'envoi de juifs et de nouveaux-chrétiens constituait alors pour la Monarchie portugaise l'unique solution à l'absence massive de volontaires au peuplement de ces deux îles, aussi vitales pour la stratégie commerciale des Portugais qu'elles s'avéraient mortifères pour l'homme blanc. L'épisode le plus connu, encore que très peu documenté, est la déportation par le roi D. João II de 2000 enfants juifs vers les îles de São Tomé dans la dernière décennie du XV^e siècle²⁴.

Après une première phase d'adaptation à un environnement nouveau, certains de ces nouveaux-chrétiens s'embarquèrent vers le continent africain dans l'espoir d'échapper à l'administration royale en place au Cap-Vert et à São Tomé, mais également dans l'espoir secret de faire fortune. Les historiens font découler de ce premier noyau de nouveaux-chrétiens débarqués sur les littoraux la naissance, par le biais de métissages biologiques successifs avec les populations autochtones, de la catégorie bien définie des luso-africains ou afro-portugais. Ainsi, ces hommes s'intégrèrent, s'acculturèrent avec les populations africaines sans pourtant jamais renier leurs racines portugaises et leur appartenance au judaïsme. Au XVII^e siècle, ils constituaient de véritables communautés marchandes fixées en des points précis de la Petite Côte: Rufisque, Joal et Portudal. Peter Mark dans une étude récente montre combien les vestiges de cette identité luso-africaine ont pu persister jusqu'à nos jours notamment sur le plan architectural²⁵.

Dans ses grands traits, ce schéma «intégrationniste» – une intégration par acculturation et par métissage avec les populations africaines – est celui qui continue à prévaloir dans les études spécialisées. Or, un certain nombre de documents manuscrits extraits des Livres de l'Inquisition de Lisbonne²⁶, et conservés aux Archives Nationales de la Torre do Tombo (Lisbonne), mettent en lumière l'existence au début du XVII^e siècle

²⁴ Cf. le récit de Samuel Usque et Garcia de Resende, *Crónica de D. João II e Miscelânea*, IN-CM, Lisbonne, 1973, chap. 178: «De como el Rey mandou a Ilha de Sam Thome os moços que foram Judeus».

²⁵ Peter Mark, *op. cit.*, 2002.

²⁶ Je voudrais ici remercier Filipa Ribeiro da Silva qui a attiré mon attention sur cette documentation et m'a gracieusement fourni l'ensemble des références.

cle d'une communauté de marchands d'origine séfarade, récemment arrivée en Afrique et qui entretenait des liens commerciaux mais aussi familiaux intenses et continus avec les communautés juives installées à Amsterdam.

Il me semble crucial de séparer clairement les deux mouvements migratoires dans la région. La présence de cette communauté marchande séfarade du XVII^e siècle et un premier mouvement lié à la déportation organisée à partir de la fin du XV^e siècle par la Monarchie de juifs et de nouveaux chrétiens à destination de l'île de Santiago du Cap-Vert. Cette émigration originelle se caractérisait par son caractère individuel et fluctuant et elle donna naissance aux premières implantations blanches en territoire africain. Le Blanc, nouveau-chrétien ou non, en se fixant en territoire africain devenait l'*hospede*, l'hôte du souverain africain du territoire dans lequel il s'installait. Il entrait alors sous la protection de ce dernier et lui devait obéissance, au même titre que tout sujet. Selon le chroniqueur André Álvares de Almada, commerçant métis capverdien qui fréquenta la côte dans le deuxième tiers du XVI^e siècle, les rois du Saluum (aux environs de Joal) aimaient être appelés par leur peuple *Pai dos Brancos* car ils ne voulaient que personne n'offense ni ne moleste les Blancs en leur Pays²⁷. Fortement «acculturés», ces hommes blancs finissaient, dans les cas les plus poussés d'ascension sociale, par intégrer les couches les aisées de la société africaine, tel ce João Ferreira qui avait épousé l'une des filles du roi du Grão Fulo et avec laquelle il avait eu une fille. Les Noirs l'avaient rebaptisé Ganagoga, ce qui signifie l'homme qui parle toutes les langues²⁸.

Au début du XVII^e siècle, les métis constituaient une catégorie originale mais totalement intégrée aux structures sociales de la société africaine, dénommés «*cristianos criollos*[...] , ces *criolos* ou *tangomaos*, qui sont des descendants de ces gentils avec qui ils sont mêlés»²⁹. S'appuyant sur leur double connaissance des langues portugaise et africaine, ils jouèrent le rôle d'interprètes et d'intermédiaires commerciaux, notamment dans le trafic négrier, entre les Européens et les Africains. Pour les Portugais et notamment les visiteurs jésuites qui les croisèrent sur leur chemin, ces hommes, «ces barbares et autres de leurs descendants mélangés avec du sang portugais», étaient des sauvages qui vivaient:

«nus et [qui] pour s'attirer la bienveillance et se naturaliser [s'intégrer] avec le gentil du Royaume dans lequel ils commercent, se marquent le corps avec un fer jusqu'à saignement, et ils se font beaucoup de tatouages qui, après l'ajout de certaines herbes, prennent la forme de lézards et de serpents»³⁰.

Cette naturalisation, ou «métissage», pour reprendre le terme employé dans d'autres textes contemporains³¹, était fermement condamnée par le Saint-Office et la Couronne qui considéraient ces hommes comme des êtres hybrides, métissés, totalement étrangers à la nation portugaise. Un auteur anonyme portugais de la fin du XVIII^e siècle s'écriait ainsi:

²⁷ André Álvares de Almada, *op. cit.*, p. 23.

²⁸ *Ibidem*, p. 18.

²⁹ Biblioteca da Ajuda, Manuscrit n.º 54-XIII-15 (n.º 94): «Informe e relacion que Fr. Francisco de la Mota Vice prefecto de la Mision de Religiosos Capuchinos de la Costas de Guinea, e sus compañeros hacen a su magestad», fls. 1 et 4.

³⁰ Padre Fernão Guerreiro, *Relaçam annual das cousas que fezerem os Padres da Companhia de Jesus nas partes da India Oriental...* (1600-1606), Lisbonne, 1930, pp. 400-401.

³¹ Francisco Pirez de Carvalho, *Roteiro da Costa da Guiné* (1635): «Les Portugais qui vivent dans ce fleuve [Gambie] vivent en métissage avec le païen du Pays, dans ses localités».

«il n’y a point de doute que les premiers colons se sont mêlés avec les Nègresses, de sorte que sans trop s’étendre sur les systèmes de couleur, on doit les regarder aujourd’hui comme de véritables nègres»³².

Quelle était l’importance numérique de cet élément créole majoritairement d’ascendance juive? Un document tiré de l’Inquisition de Évora et daté de 1546 avançait le chiffre total de nouveaux-chrétiens résidant en Guinée à près de 200³³. Un auteur portugais parlait au début du XVII^e siècle de «100 portugais noirs» établis à Portugal³⁴. Le navigateur anglais Richard Jobson, qui se rendit en Gambie dans les années 1620, nous a laissé la description suivante:

«Ce sont des Portugais comme ils se nomment eux-mêmes et quelques-uns parmi eux leur ressemblent, d’autres sont mulâtres, entre le blanc et le noir, mais la plupart sont aussi noirs que les naturels du pays. Ils sont groupés par deux ou trois dans un même lieu et sont tous mariés, ou plutôt vivent avec des femmes noires du Pays, dont ils ont des enfants. Néanmoins, ils n’ont ni église, ni prêtre, ni aucun ordre religieux. Il apparaît de toute évidence que ceux qui se trouvent en cet état sont ceux qui ont été bannis ou se sont enfuis du Portugal ou des îles»³⁵.

Avec l’Union des deux Couronnes ibériques (1580-1640), on assista à une nouvelle émigration séfarade à destination de trois localités déjà citées du littoral sénégalais: Joal, Portudal et Rufisque. En s’appuyant sur le noyau préexistant d’ascendance judaïque, installé en Guinée mais aussi au Cap-Vert, ces nouveaux arrivés construisirent un système d’échanges qui fonctionnait en étroite liaison avec la communauté séfarade installée aux Pays-Bas. L’auteur anonyme, dans un texte déjà mentionné, signalait que:

«A ce port de Portudal arrivèrent de Flandre des personnes qui professent la loi de Moïse [Moïse]. Ils pratiquent et suivent leurs rites et cérémonies comme ceux de Judée et lorsque les Portugais voulurent les tuer et les expulser, ils furent en danger, car le Roi vint en leur défense [celle des juifs] et dit aux Portugais que son Pays était ouvert et que toute sorte de gens pouvait y vivre, et qu’il ferait couper la tête à tous ceux qui s’interposeraient ...»³⁶.

Les *tangomaos*, ces *criolos* descendants des premiers Blancs, se retrouvaient en raison de leur couleur de peau exclus de la Monarchie Catholique. Au XVII^e siècle, ils étaient désormais apparentés par leur mode de vie et leur apparence physique aux gentils, aux Nègres. En revanche, ces «hommes de nation hébraïque, qui après avoir été baptisés, étaient passés à la loi de Moïse et se proclamaient comme étant juifs»³⁷ représentaient pour Philippe II et ses successeurs un double danger: une entrave à la

³² Biblioteca da Ajuda, Manuscrit n° 54-X-20, ‘Guiné-Avulsos’, fl. 259.

³³ Référence extraite de l’ *História Geral de Cabo Verde*, op. cit., vol. I, p. 255.

³⁴ Biblioteca da Ajuda, Manuscrit n° 51-IX-25: “Relação do distrito da Guiné e Governo de Cabo Verde”, fls 87-90v.

³⁵ Richard Jobson, *The Golden Trade or a discovery of the river Gambia and the golden trade of the Aethiopians* (1623), Londres, 1968, p. 35.

³⁶ Biblioteca da Ajuda, Manuscrit n° 51-IX-25: “Relação do distrito da Guiné e Governo de Cabo Verde”, citation fl. 87 v.

³⁷ Inquisition de Lisbonne, Liv. 205, “Escomunhão que se pos no negocio da fazenda e as pessoas que sairão a ella”, fl. 570.

diffusion du christianisme parmi les populations indigènes mais aussi et surtout une menace directe au maintien du monopole ibérique de la traite des Noirs.

Sur le plan économique, Cacheu qui détenait depuis la fin du XVI^e siècle l'exclusivité de l'exportation des esclaves de Guinée vers les Indes de Castille voyait là sa pérennité menacée. En effet, ces commerçants juifs entretenaient des liens étroits avec la communauté séfarade d'Amsterdam et constituaient en quelque sorte des relais commerciaux infiltrés en territoire africain. Par ailleurs, ils formaient tout autant des relais privilégiés pour les Hollandais, lesquels avaient édifié en 1617 un fort sur l'île de Gorée (ou île de Bezeguiche).

Sur le plan religieux, ces judaïsants obtinrent des roitelets africains de la côte sénégalienne l'autorisation de pratiquer en toute liberté et au grand jour le judaïsme et aussi d'édifier des lieux de culte. L'auteur capverdien Francisco de Lemos Coelho, dans sa relation datée de la deuxième moitié du XVII^e siècle, soulignait que les juifs «s'installèrent ici parce que les rois locaux les protégeaient et parce qu'ils ne pouvaient être punis en raison de leur pratique religieuse»³⁸. Pour la Couronne, l'urgence était grande face au péril de voir le commerce régional tomber entre les mains des Hollandais et d'assister à une «judaïsation» massive des populations et des élites africaines.

Les constats alarmants d'André Álvares de Almada et de certains fonctionnaires de la Couronne en poste à Cacheu et sur l'île de Santiago conduirent Philippe III à envoyer sur place des missionnaires jésuites. Les pères jésuites Baltasar Barreira et Manuel Álvares arpentèrent méticuleusement le littoral guinéen entre 1605-1609 et 1607-1616 respectivement. A partir de l'année 1612, d'autres missionnaires prirent le relais, parmi lesquels figuraient António Lourenço, António Marques et Jerónimo de Andrade, etc.

Leurs témoignages mais aussi les rapports envoyés par les vicaires de Cacheu, Bartolomeu Rabelo Tavares et Jerónimo da Cunha à l'Inquisiteur Général dom Pedro de Castillo constituent une source de premier ordre sur l'activité de cette communauté séfarade au tout début du XVII^e siècle et sur l'articulation des réseaux négriers en territoire africain, même si comme toute documentation inquisitoriale, elle doit être utilisée et interprétée avec les réserves qui lui sont propres

Quel tableau peut-on dresser de cette communauté de «juifs hollandais», cette «*nova gente* qui commerce avec les Flandres»³⁹? Leur arrivée sur la Petite Côte daterait des années 1600-1610. Elle était concomitante de l'autorisation faite, en 1601, par Philippe III aux nouveaux-chrétiens de s'installer dans les territoires d'outre-mer contre le paiement de 200 000 cruzados annuels à la Couronne. Le Procureur du Roi Sebastião Fernandes Cação, dans un texte daté du début du XVII^e siècle et conservé à la Bibliothèque da Ajuda à Lisbonne, énumérait une vingtaine de judaïsants portugais installés à Rufisque, Portudal et à Joal, trois localités du littoral de la Petite Côte (aussi nommée Côte du Wolof) distantes entre elles de 9 lieues:

«– **Estevão Rodrigues Penso** originaire de Elvas qui arriva en Guinée à bord de la caravelle de **Duarte Garcia**, originaire de Santarém. Il s'en retourna

³⁸ Francisco de Lemos Coelho, *Duas descrições seiscentistas da Guiné* (1669), pub. par Damião Peres, Lisbonne, 1953, p. 99.

³⁹ Inquisition de Lisbonne, Liv. 205, "Escmunhão que se pos no negocio da fazenda e as pessoas que sairão a ella", fl. 579.

en Flandres puis revint dans le navire de l'un de ses parents avec beaucoup de marchandises qu'il échangea contre des peaux, du cuir, de l'ivoire et de la cire;

– **Felipe de Sousa**, originaire de Lisbonne qui alla au fleuve de São Domingos sur un navire appartenant à **Diogo Lobos de Leitão** et de là il alla en Flandres et revint à ladite Côte;

– Son frère **Diogo de Sousa** qui partit de Lisbonne à destination du Rio Grande et de là il alla en Flandres d'où il revint avec d'autres hommes portugais juifs dont l'un se nommait **Simão Rodrigues Pinhel**, né à Lisbonne, lequel passa ensuite en Angleterre et en Flandres d'où il revint avec un navire rempli de marchandises;

– **Luis Fernandez Duarte**, originaire de Faro, qui vint également de Flandres en compagnie de **Gaspar Nunes**, un neveu de sa femme;

– **Pero Rodrigues Veiga** et son frère **Gaspar Fernandez Diaz** vinrent aussi de Flandres. Tous ces hommes surnommés judaïsent;

– Vinrent encore **Diogo Martins Bom Dia** qui partit de Lisbonne à bord du navire de **Baltazar Lopes de Setubal**, *feitor* de São Domingos [Cacheu], et de là il alla à la Côte puis en Flandres; et **Jorge Carneiro**, originaire de Portalegre, qui venait également sur le navire du dit Gaspar (sic) Lopez de Setubal;

– Vinrent encore de Flandres à cette Côte sur un navire armé par **Jeronimo Freire**, originaire de Tancos, et surnommé Jaco Peregrino, **Jeronimo Nunes**, originaire de Alter do Chão dont le père est apothicaire à Portalegre et deux hommes dont je n'ai pu savoir les noms;

– Vint encore un navire de Flandres avec à son bord deux hommes, originaires de Tomar, qui chargèrent du vin à l'île de Palma et allèrent à la Côte acheter des cuirs [...], l'un se nommait Antonio Nunes, l'autre Lourenço Francisco ou João Lopez da Costa, tous judaïsent ouvertement»⁴⁰.

Parmi ces hommes, deux sont explicitement désignés comme étant les meneurs et les guides spirituels: João Freire et Luís Fernandes Duarte, «rabbins récemment arrivés de Flandres» et accusés d'avoir introduit «de nombreux ouvrages défendus, de leur secte damnée» et de vouloir «attirer [convertir] d'autres catholiques avec de l'argent»⁴¹.

Le premier, João Freire, était originaire de Tancos (village de l'Alentejo), où il s'était marié. Il avait exercé l'activité de laboureur avant d'avoir été employé de balcon (de commerce) chez un dénommé Estevão del Cairo. Arrivé à Amsterdam au tournant du XVII^e siècle, il y effectua son retour au judaïsme avant de débarquer à Joal en 1610 ou 1611, à bord d'un navire hollandais, en compagnie de trois de ses fils: l'un majeur et des deux autres âgés de 11 et 12 ans. Passé en Afrique, il s'empressa de prendre pour nom Jacob Peregrino (Jacob le Pèlerin). Les témoins le présentaient comme le «*rabbi* de tous les juifs qui résident en Guinée sur la Côte»⁴², envoyé pour répandre «l'écriture

⁴⁰Biblioteca da Ajuda, Manuscrit 51-VI-54, n° 38, "Memória e relação do resgate que fazem franceses, ingleses e framengos na Costa da Guiné, do rio Sanaga até a Serra Leoa", fls. 146-147.

⁴¹Inquisition de Lisbonne, Liv. 205, "Relação das coisas de Guiné feita pelo conego Anrique Hieronymo da Cunha (1615)", fl. 387.

⁴²Inquisition de Lisbonne, Liv. 205, "Contra João Soeiro contratador do Cabo Verde, e hum traslado da petição do conego Francisco Gonsalves Barretto, e mais papeis que o viserey mandou a este Santo Ofício", fl. 116.

sacrée» et soulignaient son action dans la conversion d'un certain nombre de Blancs. Un des marins embarqués sur le navire qui le conduisait de Lisbonne en Afrique l'accusa d'avoir en sa possession «12 bibles hébraïques pour enseigner à qui voudrait être juif, des instruments pour pratiquer la circoncision selon la coutume juive»⁴³. Plusieurs autres témoins mettaient par ailleurs en avant son rôle dans la fondation d'une synagogue à Joal. L'implantation de João Freire au sein de la communauté était bien assise et après sa mort la continuité fut assurée par son fils Manuel Peregrino. Ainsi, en 1635, Gaspar Dias Robalo, nouveau-chrétien originaire de Moncorvo (Trás-os-Montes), débarqua à Joal «et là il se prosterna pour baiser la Terre, et il la déclara terre sainte». Ensuite, il «se rendit à Portudal où résident quelques hommes juifs qui suivent la loi de Moïse, dont un certain Manuel Peregrino qui le circoncit». Le malheureux Gonçalo Dias Robalo ne survécut pas à la circoncision et aux violentes fièvres. Il fut enterré selon les rites judaïques.⁴⁴ Par ailleurs, le missionnaire capucin Alexis de Saint Lô qui séjourna sur la Petite Côte entre novembre 1634 et mai 1635 se rendit:

«chez un Juif nommé Peregrin et qui est comme le Docteur des autres juifs de la Coste: à peine nous fusmes en sa cabanne qu'il nous apporta la Bible pour disputer de la venue du Messie: mais comme nous allions entrer au principal de la dispute, le Roy arriva»⁴⁵.

Le second, Luís Fernandes Duarte, nouveau-chrétien originaire de Faro, était pour sa part connu en Guinée sous le nom de Jésus Israel. Il était accusé d'avoir converti son serviteur mulâtre au judaïsme ainsi que le Portugais Felipe de Sousa dont le frère, Diogo Vaz de Sousa, était marié à la sœur du dit Luís Fernandes Duarte. Felipe de Sousa possédait «un livre composé par un certain Jacob Israel, recueil en castillan de prières et rites judaïques de l'Ancien Testament»⁴⁶ et Luís Fernandes Duarte avait suspendu en sa demeure un «calendrier indiquant les fêtes de la loi ancienne et les prières de la Reine Esther»⁴⁷. Parmi les autres figures importantes figuraient Pero Rodrigues Veiga, Portugais né à Anvers qui se faisait appeler Abram Touro, et Jerónimo Gomes da Silva originaire de Alter do Chão ou Portalegre, qui était aussi passé par Amsterdam où il s'était formé en Médecine.

Ainsi, la petite communauté s'organisait autour de Luís Fernandes Duarte et surtout de Jacob Peregrino, guide spirituel qui fut, semble-t-il, à l'origine de l'édification de la synagogue de Joal⁴⁸. Au préalable, un premier lieu de culte avait fonctionné chez Diogo Vas de Sousa o Velho⁴⁹, chez lequel Jacob Peregrino et des membres de la communauté «se réunissaient pour discuter. Et ils mangeaient et buvaient. Et dans la-

⁴³ Inquisition de Lisbonne, liv. ; 205, "Escmunhão que se pos no negocio da fazenda e as pessoas que sairão a ella", fl. 589 v.

⁴⁴ Inquisition de Lisbonne, Liv. 217, "Treslado dos papeis que acreserão sobre a fazenda de Gaspar Dias Roballo", fls. 471-3.

⁴⁵ Père Alexis de Saint-Lô, *Relation du Voyage du Cap Verd* (1637), reproduction INALCO, Paris, 1974, p. 21.

⁴⁶ Inquisition de Lisbonne, Liv. 205, "Escmunhão que se pos no negocio da fazenda e as pessoas que sairão a ella", fl. 591 v.

⁴⁷ *Ibidem*, fl. 592.

⁴⁸ Plusieurs témoignages, dont celui du père jésuite Baltasar Barreira, mentionnent l'existence d'une synagogue à Joal. Cf. également Inquisition de Lisbonne, liv. 205, "Escmunhão que se pos no negocio da fazenda e as pessoas que sairão a ella", fls. 579-579 v.

⁴⁹ Oncle de Felipe de Sousa et de Diogo Vaz de Sousa, mentionnés supra.

dite maison ils récitaient leurs prières et faisaient leurs cérémonies»⁵⁰. Un autre lieu de prière fonctionnait chez un dénommé Simão Rodrigues de Évora chez lequel:

«ces Juifs effectuaient leurs prières et réunions les vendredis après-midi et ils revêtaient des chemises lavées et chantaient à haute voix leurs obscénités»⁵¹.

ou encore

«ces Juifs faisaient leurs cérémonies et prières à voix haute les vendredis après-midi. Le samedi était un jour férié comme s'il s'agissait d'un dimanche, ce qui provoquait une grande indignation chez les Catholiques»⁵².

Les membres de la communauté jouissaient d'une certaine aisance économique qui reposait sur les bénéfices tirés de l'exportation vers les Pays-Bas de matières premières africaines (cuirs, cire, ivoire, etc.). Cette prospérité se nourrissait aussi des alliances construites avec certains hauts représentants de la Couronne en place au Cap-Vert, dont un dénommé João Soeiro, *contratador* du Cap-Vert entre 1609 et 1615. En charge de l'exportation officielle des esclaves vers les Indes, João Soeiro avait en toute illégalité autorisé:

«son frère, installé à Amsterdam, à envoyer des navires aux ports de Guinée et il avait déclaré qu'il ordonnerait aux facteurs de les approvisionner. De sorte, que beaucoup de navires se rendirent au Rio de Guinée [Cacheu], parmi lesquels un navire qui chargea du vin sur l'île de Palma [Canaries]. Le capitaine en était un certain Lourenço Francisco et il était accompagné de son frère Antonio Nunes, tous deux originaires de Tomar, ville qu'ils avaient fui pour échapper à l'Inquisition. Un autre navire arriva en Guinée, avec pour armateur Pedro Rodrigues Veiga. Il venait de Flandres et l'un de ses frères nommé Gaspar Nunes l'accompagnait»⁵³.

Progressivement, la position de force de Jacob Peregrino s'était renforcée par le simple fait qu'il était devenu un important bailleur de fonds et l'un des principaux créanciers des Portugais et des Européens qui commerçaient sur la Côte. Jacob Peregrino prêtait à crédit de l'argent aux Portugais, sous forme de barres de fer, l'étalon monétaire en circulation dans la région. Cet argent permettait aux Portugais d'acquérir barques, canots et autres embarcations légères indispensables au commerce inter-régional de cabotage et à la circulation fluviale. En cas de contestation ou de conflit sur les sommes à rembourser, les deux parties s'en remettaient à l'arbitrage des Africains comme dans l'exemple suivant:

«Un certain Simão Torres était en affaire avec un juif nommé Jaco Pellegrino. Celui-ci lui vendit une quantité d'ivoire contre des barres de fer [400 bar-

⁵⁰ Inquisition de Lisbonne, Liv. 205, "Escmunhão que se pos no negocio da fazenda e as pessoas que sairão a ella", fls. 588 v.-589 v.

⁵¹ *Ibidem*, fl. 591 v.

⁵² *Ibidem*, fl. 583.

⁵³ Inquisition de Lisbonne, Liv. 205, «Contra João Soeiro contratador do Cabo Verde, e hum traslado da petição do conego Francisco Gonsalves Barretto, e mais papeis que o viserey mandou a este Santo Officio», fl. 116.

res, apprend-on par ailleurs], lesquelles barres [Jaco Peregrino] remit à Simão Torres avant que celui-ci ne lui remette l'ivoire. Et quand ledit Juif voulut avoir l'ivoire, l'autre ne voulut pas le lui remettre et il intenta une action en compagnie du dit juif auprès des Nègres du Pays comme il en va habituellement. Simão de Torres fut condamné à payer au juif la totalité de l'ivoire en fonction des quantités de barres qu'il avait reçu...»⁵⁴.

En dépit des nombreuses mises en garde lancées par le religieux en poste à Cacheu, des exhortations d'André Álvares de Almada dans son *Traité* afin que Philippe II engageât le peuplement de la Guinée et la christianisation de ces habitants, ne trouvèrent que peu d'échos à Madrid et à Lisbonne. Sous le règne de la dynastie des Avis, la Guinée n'était pas une priorité et par conséquent aucune politique de colonisation territoriale et encore moins de répression active à l'égard des juifs ne fut engagée. Pour leur part, les souverains espagnols ne s'investirent jamais en Afrique comme ils le firent en Amérique. Enfin, localement, l'entrepôt de Cacheu était de dimension trop limitée pour prétendre exercer un semblant d'autorité sur la région environnante.

Néanmoins, sous le règne de Philippe III, quelques tentatives furent engagées dans les années 1612-1615 pour expulser les juifs de la Côte. Ainsi, en mai 1612, le visiteur António Lourenço arriva sur la Côte avec un noir issu de la noblesse wolof, et cousin du roi de Lambaia, un des Royaumes côtiers dont dépendait Portudal. Le noir avait été fait prisonnier par les Portugais pour être utilisé comme monnaie d'échange et afin que:

«ledit *fidalgo* noir obtienne du Roi l'autorisation pour que les Portugais puissent capturer et emprisonner les juifs déclarés qui résident sur son territoire à Porto Dale et commercent avec des Maisons et des navires hollandais, pays d'où ils sont originaires»⁵⁵.

Une ambassade, composée des habitants catholiques et de personnes de confiance, prit ainsi le chemin de la Cour du Roi, située à 18-20 lieues du littoral. Le roi de Lambaia reçut la démarche comme une offense et proféra des menaces publiques à l'encontre des Portugais affirmant:

«qu'il ne souhaitait perdre ni son parent, ni tout ce qu'il possédait dans son Royaume, mais qu'il ne remettrait jamais aucun de ces juifs ni ne tolérerait qu'on les maltraite ou qu'on les offense. Et que dorénavant le sujet ne soit plus abordé. Et il fut si révolté qu'il ne voulut pas payer la rançon au capitaine Sebastião Cação, qui détenait le captif»⁵⁶.

Cette même année, une nouvelle délégation avec à sa tête le visiteur António Marques se rendit, sur ordre du *feitor* Baltasar Lopes de Setubal, à la cour du roi de Berbecim qui est le «seigneur» du port de Joal:

⁵⁴ Inquisition de Lisbonne, Liv. 205, "Escmunhão que se pos no negocio da fazenda e as pessoas que sairão a ella", fls. 572-572 v.

⁵⁵ Inquisition de Lisbonne, Liv. 205, fl. 294.

⁵⁶ *Ibidem*.

«Tous ces hommes se rendirent auprès du roi de Joal pour qu'il leur remette ces hommes hébreux et lorsqu'ils furent en sa présence, le roi de Porto Dali ayant été informé que cet autre roi voulait remettre les juifs, il lui fit promettre de ne point les remettre, car ils étaient ses hôtes et que le Pays était libre»⁵⁷.

Selon Simão Torres, un des membres les plus influents de la délégation portugaise, Jacob Peregrino et d'autres juifs étaient présents auprès du roi africain et pour la défense les juifs:

«dirent au roi que nous les Catholiques nous étions des *gentils* [sauvages] et que nous adorions des pierres et des planches de bois et qu'on leur voulait du mal parce qu'ils suivaient le chemin de Mussa qui dans la langue des nègres veut dire Moïse et ils montrèrent au Roi qu'ils étaient saints et circoncits comme l'était le roi et son peuple»⁵⁸.

Un autre Juif, nommé Diogo Vaz de Sousa fit dire au Roi de Berbecim par le biais d'une de ses esclaves:

«de ne pas croire la parole de Simão Torres et des Catholiques qui venaient pour arrêter ces hommes arrivés de Flandres. Ces hommes étaient bons et étaient venus avec leurs navires dans le but d'enrichir son Pays»⁵⁹.

Finalement, en novembre 1612, l'envoyé de la Couronne, Diogo da Costa, décréta que tous les hommes ayant commercé avec les juifs devaient remettre à Sebastião Fernandes Cação, le Procureur du Roi, toutes les marchandises qu'ils avaient obtenues de ces juifs dans un délai de trois jours. Les contrevenants encouraient la peine suprême d'excommunication. Ainsi, le dimanche 18 décembre 1612, Bartolomeu Rabelo Tavares lut la sentence en pleine messe en présence de toute la population de Cacheu. L'ostacisme décrété à l'égard des juifs ne fut pas respecté par les Portugais, car il signifiait à court terme la ruine de leur activité et la fin du commerce des esclaves. A l'époque de João Soeiro, qui exerça le monopole de la traite entre 1609 et 1615, selon un témoin, les négociants juifs fournissaient des esclaves à plus de trente navires, sans compter les nombreux navires non autorisés, qui venaient de Séville, de Lisbonne ou des Canaries. Ils repartaient chacun avec «300, 350 et 400 esclaves» par an⁶⁰, soit un nombre total d'esclaves compris entre 10 000 et 15 000 esclaves par an.

Ces trois tentatives se soldèrent par des échecs. Dans une lettre adressée en juin 1615 à l'Inquisiteur Général de Lisbonne, Jerónimo da Cunha, chanoine de Santiago du Cap-Vert, résumait en une phrase toute l'impuissance des Portugais et des Espagnols:

⁵⁷ Inquisition de Lisbonne, Liv. 205, "Escomunhão que se pos no negocio da fazenda e as pessoas que sairão a ella", fls. 582-3.

⁵⁸ *Ibidem*.

⁵⁹ *Ibidem*, fls. 583 v.-584 v.

⁶⁰ Inquisition de Lisbonne, Liv. 205, "Contra João Soeiro contratador do Cabo Verde, e hum traslado da petição do conego Francisco Gonsalves Barretto, e mais papeis que o viserey mandou a este Santo Officio", fl. 116.

«Par le passé, on tenta d'appréhender certains de ces juifs, mais sans résultat car les rois noirs nous le défendent Et il ne fait nul doute que si nous en appréhendions un, ils tueraient tous les Blancs qui résident sur leurs terres»⁶¹.

En définitive, les juifs revêtaient aux yeux des souverains africains une valeur inestimable et ils avaient pris une place centrale dans les rouages commerciaux. Les *dá-divas* (dons et offrandes) et les taxes qu'ils payaient aux Africains en échange de la liberté de commercer constituaient pour les Africains d'importants compléments. Par ailleurs, ils leur procuraient des armes et autres marchandises interdites aux infidèles par les Bulles papales. Ainsi, tant pour les Africains que pour les Portugais, les juifs de la Côte étaient devenus des intermédiaires commerciaux irremplaçables.

Noirs et Juifs: quelle place pour les exclus dans l'histoire de l'expansion en Afrique?

Autour de 1640, la communauté séfarade continuait en Guinée à être prospère et structurée. En décembre 1641, le gouverneur du Cap-Vert Jorge Castilho écrivit au Roi pour l'informer que:

«dans la localité de Cacheu et dans les localités voisines, où demeurent les Portugais, il y a tout le long de la côte des hommes de la Nation qui échappent et fuient au juste châtement que, dans ce Royaume, l'on réserve à ceux qui ne suivent pas le vrai chemin du salut. Ces hommes sont ceux qui peuplent ce pays, et la plupart commercent dans le Port de Joala, où vivent des juifs déclarés, et où ils ont leurs synagogues...»⁶².

Mais deux décennies après la Restauration de 1640, l'interdiction faite aux navires anglais, français, hollandais et surtout espagnols de venir commercer sur la Côte semble avoir conduit à un recul généralisé du trafic négrier de la région en direction des Indes et au déclin de l'activité des commerçants séfarades. Francisco de Lemos Coelho, auteur capverdien qui passa son enfance en Guinée, dans sa précieuse relation datée des années 1669 ne mentionnait plus la présence de cette communauté juive et laissait même sous-entendre dans le passage suivant son extinction:

«Ici vécurent en d'autres temps dans de grandes maisons beaucoup de juifs qui étaient nés au Portugal. Ils s'installèrent ici parce que les rois locaux les protégeaient et parce qu'ils ne pouvaient être punis en raison de leur pratique religieuse»⁶³.

Qu'est-il advenu de ces hommes? Se fondirent-ils dans la société africaine ou, au contraire, optèrent-ils pour un départ vers d'autres espaces plus prospères? Cette question aussi triviale soit-elle soulève en filigrane des interrogations plus complexes:

⁶¹ Inquisition de Lisbonne, Liv. 205, fl. 387.

⁶² Cité par António Carneiro, *Os Portugueses nos Rios de Guiné*, Lisbonne, 1984, p. 44

⁶³ Francisco de Lemos Coelho, *op. cit.*, p. 103.

les questions du métissage et de l'exclusion-intégration d'un groupe minoritaire au sein d'un ensemble territorial plus vaste. Plus qu'une conclusion, ce questionnement s'inscrit dans une réflexion en construction.

Le tournant des XVI^e-XVII^e siècles inaugurerait une nouvelle ère: celle de l'affirmation d'une Monarchie catholique à vocation universelle qui prétendait étendre son emprise sur les cinq continents. La «Première mondialisation des échanges», les liens croissants qui s'instaurèrent entre l'Afrique et l'Amérique, la circulation des hommes et des produits entre et à l'intérieur des continents nous renvoient à l'idée d'un métissage généralisé entre populations européennes et indigènes.

Pour ma part, je tendrais à nuancer ce tableau. En Afrique noire, les frontières, comme la notion d'ethnie⁶⁴, sont une construction de l'ère coloniale voire post-coloniale. Comme les frontières, les barrières étaient sans doute moins marquées et infranchissables qu'on ne le pense. L'Afrique fut incontestablement une terre de mélanges, sans pour autant que le métissage ne se soit imposé partout et à tous. En Afrique, le métissage (le produit de l'union entre les Blancs et les Africaines) fut longtemps présenté sous un jour bienveillant, comme une propension des Portugais ou des Espagnols au mélange avec les autres peuples, si bien qu'on en oublierait presque qu'il se fit le plus souvent sous la contrainte. Le cas spécifique de la fixation des juifs en Afrique constitue une autre façon d'aborder cette question complexe. Il souligne l'importance d'une périodisation et de la prise en compte du poids de la contrainte.

Ainsi, les premiers juifs portugais qui se fixèrent en Afrique à partir du XV^e siècle, fuyant les persécutions n'avaient d'autre salut que l'intégration et l'assimilation dans les sociétés d'accueil. En 1670, un navigateur français qui accosta dans la région de Cacheu constata que:

«les Portugais qui ont des habitations sur la rivière Gambie et dans le Pays du Roi de Bissouam [Bissau] sont tous nègres et mulâtres et chrétiens noirs, mais ils n'ont aucun exercice de la religion n'ayant point de prestres parmi eux. Ils n'ont nulle relation au Portugal quoy qu'ils rapportent leurs origines aux Premiers Portugais qui firent la découverte de l'Afrique [...]»⁶⁵.

La situation des juifs qui débarquèrent sur la Côte au XVII^e siècle est distincte: organisés en communauté, ils s'appuyaient sur des liens forts avec les communautés séfarades installées aux Pays-Bas et dans les possessions américaines. La différence n'est pas tant celle qui pourrait opposer à première vue une émigration religieuse à une émigration économique, mais bien plus celle qui délimite une présence subie d'une présence volontaire. Les uns se fixèrent pour toujours en Guinée, les autres conçurent leur passage en Guinée comme une phase transitoire de leur existence. Le fameux Jacob Peregrino, sentant la fin proche, revint passer ses vieux jours à Amsterdam.

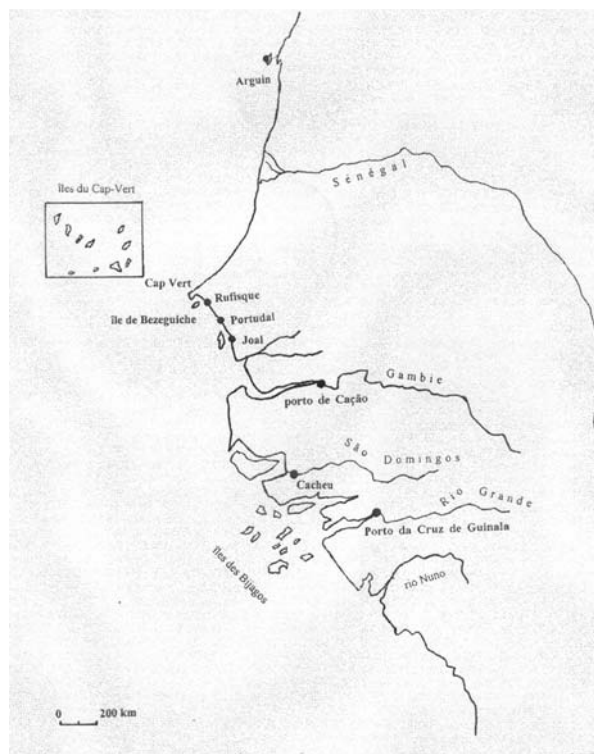
En définitive, les Historiens européens, en construisant l'histoire de l'expansion européenne à partir d'enchaînements chronologiques et événementiels, ont souvent

⁶⁴ Cf. Jean-Loup Amselle et Elikia M'Bokolo, *Au cœur de l'ethnie : ethnie, tribalisme et Etat en Afrique*, éd. La Découverte, Paris, 1999 (1^{ère} éd. 1985).

⁶⁵ Bibliothèque Nationale, cote FRA 176, «Mémoire tant sur l'arrivée des Vaisseaux du Roy au Cap Vert et leur séjour à ces rades que sur le commerce qu'on peut faire à ces costes jusques à la rivière de Gambi», fl. 224.

négligé les acteurs de cette expansion, qu'ils aient été Blancs ou Noirs. Sans doute par facilité. Car, si les faits sont abondamment rapportés par les chroniqueurs, les acteurs sont beaucoup moins visibles. Principalement, parce que l'expansion moderne fut avant tout le fait d'exclus de la Monarchie Catholique; exclus en raison de leur appartenance raciale (noirs, métis) ou bien religieuse. D'entre les exclus, seuls les plus méritants eurent droit à la lumière. Ainsi, André Álvares de Almada, bien que métis, fut décoré de l'habit de l'Ordre du Christ, non que son «défaut», son ascendance africaine du côté de sa grand-mère maternelle, ait soulevé des oppositions à la Cour⁶⁶.

En conclusion, les atermoiements de l'Inquisition en Afrique, le peu de zèle manifesté paradoxalement par les souverains ibériques à réduire les juifs de la Côte sont le résultat d'une amère constatation: aussi honnis et poursuivis que furent les juifs, ils n'en demeuraient pas moins en Afrique un élément vital dans la structuration du commerce régional et inter-continental. Mes propres recherches en cours sur la traite négrière en Afrique et leur confrontation avec les travaux en cours, en particulier ceux de Ricardo Escobar sur l'organisation la participation des *conversos* et des juifs au trafic d'esclaves aux Indes de Castille soulignent le rôle joué par les judaïsants dans la mise en place de routes négrières entre les deux marges de l'Atlantique⁶⁷. Attendons les résultats.



⁶⁶ ANTT, Mesa da Consciência e Ordens, Liv. 18, fls. 205-206 publié in António Brásio, *Monumenta Missionaria Africana*, 2e série, vol. III, pp. 428-30.

⁶⁷ Je remercie Ricardo Escobar d'avoir mis à ma disposition le chapitre VIII (intitulé «La participation des *conversos* et des juifs au trafic des esclaves aux Indes») de sa thèse en voie de conclusion.